

Zone de gratuité

Actions de réemploi
Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Mots clés : Ménages/Grand public | Prévention des déchets | Ressourcerie | Réemploi



Collectivité

Syndicat Mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA)
 3 Place de la Manufacture BP 69
 74152 Rumilly

Partenariats

Magasin Hyper U
 Secours Populaire
 Municipalité

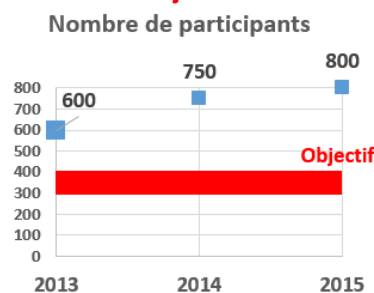
Date de lancement

Novembre 2013

Objectifs chiffrés

Entre 300 et 400 participants
 Moins de 10% d'objets restants à envoyer en déchèterie

Réalisation objectif 1



Résumé :

Le SITOA a organisé une « zone de gratuité » afin de **mesurer l'intérêt de ses habitants pour le réemploi**, dans le cadre d'un projet d'implantation d'une ressourcerie. Une zone de gratuité est un **endroit où l'on peut déposer ce que l'on ne veut plus et prendre ce dont on a besoin**, sans paiement, limite de retrait ou de dépôt d'objet, sous la condition que les objets soient propres et en bon état.

La première édition en 2013 a eu lieu sur le parking d'un supermarché. Les éditions 2014 et 2015 ont eu lieu dans des salles des fêtes (plus pratique, plus chaud et plus de place que sous un chapiteau).

Pourquoi agir ?

Le territoire du Syndicat Mixte Interdépartemental de traitement des Ordures de l'Albanais compte environ 50 000 habitants.

- Sensibiliser les citoyens au réemploi

La zone de gratuité est un **moyen de sensibiliser** les citoyens au réemploi. Par ailleurs, cette action permet de mesurer l'intérêt des habitants pour le réemploi et donc d'évaluer si l'implantation d'une ressourcerie sur le territoire est pertinente.

- Une demande identifiée des citoyens

L'action « Livre-échange », menée par le SITOA en Juin 2013, permettait aux citoyens de déposer et prendre des livres à volonté. A cette occasion, les citoyens ont exprimé leur intérêt pour une structure de réemploi sur le territoire.

- Une première étape vers une démarche pérenne de réemploi

Les tonnages collectés sur les trois déchèteries du territoire montraient une **augmentation importante des quantités de bois, d'encombrants incinérables et des PAM** (petits appareils ménagers) déposés par les ménages. Le territoire ne dispose pas de structure permanente de réemploi de type de ressourcerie et se posait la question d'en créer une.

Planning

T 0 : recherche du lieu de l'évènement
T+7mois : Organisation simultanée de :
-recherche de partenaires
-recherche de bénévoles
T+10mois : communication sur le territoire
T+12mois : zone de gratuité

Coûts

TOTAL : 1580€
Dépenses les plus importantes : location
d'un chapiteau, affiche, agent de sécurité

Moyens humains par évènement

Chargé de prévention : 0.5 ETP pendant
2 mois
Chargée de communication : 0.2 ETP
pendant 2 mois
27 bénévoles pour une journée en
rotation (15 en permanence)
1 agent de sécurité

Bilan en chiffres - 2015

- 800 participants
- 31 communes du territoire du SITO A
sur 42 représentées parmi les
visiteurs
- 4 tonnes d'objets pesés en entrée
- 0.8 tonnes d'objets repris par le
Secours Populaire
- 0 kg résiduels en déchèterie

Lien fiche action-résultat :

<http://www.optigede.ademe.fr/fiche/zone-de-gratuite-0>

Pour en savoir plus

Sur le site internet de l'ADEME

www.ademe.fr/dechets

www.reduisonsnosdechets.fr

<http://optigede.ademe.fr>

Contacts

SITOA : prevention@sitooa.fr

ADEME DR Auvergne-Rhône-Alpes
elsa.thomasson@ademe.fr

L'action mise en œuvre par la collectivité

- Préparation

Les étapes clés sont la recherche d'un lieu, de partenaires et de bénévoles, et la communication. Celle-ci s'est faite via des banderoles et affiches, les sites internet, les bulletins communaux, la presse locale, la radio locale.

- Objets acceptés

Le retrait et dépôt des objets se fait **sans limitation en nombre ou en valeur**. Les objets pouvant être déposés doivent :

- figurer sur la **liste d'objets acceptés** définie préalablement.
- être **propres et en bon état**

- Règles d'organisation

Les objets apportés sont pesés et déposés sur des tables. Les différents espaces (livres, vêtements...) sont identifiés par des affiches. Cartons, cagettes, portants et cintres ont été récupérés ou prêtés. Il est recommandé de désigner des responsables parmi les bénévoles pour l'accueil et le rangement. Un agent de sécurité a été engagé, secondé par des bénévoles médiateurs, pour **veiller au respect de la charte de bonne conduite** dont les règles sont les suivantes:

- ne pas prendre les objets pour les revendre
- ne prendre que les objets correspondant à un besoin
- respecter les objets

- Collaboration avec le Secours Populaire

L'association a apporté des conseils d'organisation et a prêté du matériel de rangement. 5 bénévoles du Secours Populaire ont aidé à la gestion et la répartition des objets le jour J et ont repris les objets réemployables restants en fin de journée (environ 20 % des apports en poids).

- Evaluation des résultats

La fréquentation est mesurée et les objets restants sont pesés pour un suivi de l'impact de l'action.

Le « plus » de l'opération

Le concept de zone de gratuité est original et attire la curiosité. L'organisation de l'évènement sur un **lieu de passage** a garanti un nombre de visiteurs important. Après le succès de cette opération, le projet d'implantation d'une ressourcerie sur le territoire a été stimulé (visite d'une ressourcerie, intégration des élus...).

Reproductibilité

L'action « zone de gratuité » est facilement reproductible sur n'importe quel territoire à condition de prévoir un **site et une surface adaptée** au nombre de visiteurs attendu (parking, salle des fêtes, recyclerie...). Si les moyens disponibles sont suffisants, la fréquence et le maillage de l'action sur le territoire peuvent être augmentés. Cette action est particulièrement adaptée pour une **animation de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets**.